

## REGLEMENT DE LA BRADERIE JOUETS

### ➤ L'ORGANISATEUR

Cette manifestation est organisée par l'activité Braderie jouets de l'association Familles Rurales du Pays de Montauban-de-Bretagne

### ➤ INFORMATIONS SUR L'ÉVÈNEMENT

Cette braderie se déroulera le dimanche 19 novembre 2023, au centre Victor Hugo, 14 rue de la gare à Montauban-de-Bretagne

Elle ne proposera à la vente que des articles de jouets

### ➤ LES EXPOSANTS

La braderie est réservée aux particuliers et concernera uniquement des objets d'occasion.

### ➤ TARIFS ET MODALITÉS DE RÉSERVATION D'UN EMPLACEMENT

Le tarif de l'emplacement : 3 € le ml

Les exposants acceptent ces tarifs en s'inscrivant à la braderie.

- Les chaises et tables seront fournies.

- Obligation de rester jusqu'à 15h00 au moins

- Le règlement se fait à l'inscription (l'inscription est validée une fois le paiement effectué)

- L'inscription est définitive et non remboursable.

### ➤ L'INSTALLATION

L'installation des participants débutera à 7h00.

L'accueil des visiteurs débutera à 9h00 et se terminera à 17h00.

### ➤ JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ & REGISTRE

Vous devrez présenter le jour de la manifestation une pièce d'identité justifiant de votre identité lié à votre inscription.

Les informations vous concernant seront inscrites dans un registre tenu à disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation et déposées en Préfecture et en Mairie.

### ➤ RESPONSABILITÉ

Objets : Les exposants sont responsables de leurs objets exposés. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que vols, pertes, casses ou autres détériorations.

Personnes : Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements appartenant ou loués par les

organisateurs. Ils doivent donc, de ce fait, être couverts par leur propre assurance. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

➤ **LA VENTE**

Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et ne pas proposer à la vente des biens non conformes aux règles : animaux, armes, nourriture, DVD/CD et jeux gravés (copies), produits inflammables, ...

La vente de boisson et restauration est strictement réservée à Familles Rurales du Pays de Montauban-de-Bretagne.

➤ **ANNULATION**

L'association organisatrice reste la seule instance compétente pour annuler la manifestation. Elle pourra alors décider librement du report ou de l'annulation de la manifestation. En cas d'annulation par l'association, un remboursement sera effectué, sauf cas de force majeure.

➤ **FIN DE JOURNÉE**

Les lieux devront être rendus débarrassés et propres.

Les objets non vendus ne pourront être laissés sur place.

➤ **LE RÈGLEMENT**

La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement.

Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.